



HEXAGON
MANUFACTURING INTELLIGENCE



TESA
TECHNOLOGY

TESA SA
Precision Measuring Instruments
Bugnon 38
1020 Renens
T: +41 (0)21 633 16 00
F: +41 (0)21 633 75 35
www.tesatechnology.com

Conditions de l'extension de garantie pour TESA MICRO-HITE de nouvelle génération (n. réf : 00730073, 00730074, 00730075, 00730076, 00730077, 00730078, 00730079, 00730080, 00730081)

Vous venez d'acquérir un TESA MICRO-HITE ? Nous vous félicitons et vous remercions de votre choix.

Tous les produits neufs TESA sont couverts par une garantie d'un an à compter de la date de vente contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de fabrication.

En enregistrant votre nouveau TESA MICRO-HITE, vous pourrez obtenir gratuitement une extension de garantie de 3 ans et ainsi utiliser votre instrument sous garantie pendant 4 ans à partir de la date d'achat.

L'extension de garantie est offerte à tout utilisateur professionnel faisant l'acquisition d'un instrument MICRO-HITE N° 00730073 à 00730081 neuf, à l'exclusion de tout accessoire ou produit complémentaire livré conjointement.

Procédure d'enregistrement

- Accédez au formulaire d'enregistrement sur la page <http://www.tesatechnology.com/fr-fr/services/enregistrement-produit>.
- Remplissez tous les champs (1) et envoyez le formulaire dans les 30 jours suivant votre achat
- Effectuez une copie/un scan de la facture d'achat, qui pourra vous être demandé
- Dans les jours suivant l'envoi du formulaire, vous recevrez par email un accusé de réception, et il pourra vous être demandé d'envoyer la copie/le scan de la facture d'achat
- Une fois l'extension de garantie acceptée, vous recevrez un certificat de garantie de 4 ans
- Effectuez une copie/un scan du certificat de garantie et, le cas échéant, joignez-la/le impérativement à l'instrument pour lequel vous demandez l'application de la garantie

Les cas de garantie seront traités conformément à [la clause 14 \(Garantie\) de nos conditions générales de vente \(Edition 2012\)](#) ; en demandant de bénéficier de l'extension de garantie par l'envoi du formulaire d'enregistrement, vous déclarez avoir lu et accepté les dispositions de cette clause, disponibles en bas de notre page web.

(1) Vos données seront utilisées exclusivement pour la gestion de la garantie, ainsi que pour vous consulter ou vous adresser des informations sur nos activités et nouveautés. Elles ne seront pas transmises à des tiers, et si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations, vous aurez en tout temps la faculté de vous désinscrire.

Condition particulière aux TESA MICRO-HITE de nouvelle génération acquis avant le 1^{er} octobre 2017

Les nouveaux TESA MICRO-HITE portant les numéros de référence mentionnés dans le titre acquis avant le 1^{er} octobre 2017 peuvent également bénéficier de l'extension de garantie de 3 ans, même s'ils ont été utilisés aux fins de démonstration par le distributeur ! Pour l'obtenir, veuillez SVP suivre la procédure d'enregistrement indiquée ci-dessus d'ici au 31.10.2017.

Le certificat d'extension de garantie est transmissible, en cas de vente du TESA MICRO-HITE à un nouvel utilisateur professionnel. En revanche, l'instrument acheté d'occasion sans certificat d'extension de garantie ne peut obtenir cette dernière grâce à son enregistrement.

La présente offre d'extension de garantie sera en vigueur tant qu'elle sera disponible sur notre site TESAtechnology.com, mais au moins jusqu'au 31.12.2017.